



DECISION N° 2023-1235

Contrat de cession de droits de représentation de spectacle entre la Ville de Perpignan et la Compagnie Pic & Colegram pour le spectacle " Le ciel est par dessus le toit" à la Médiathèque de Perpignan

Direction de la Culture
Médiathèque

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil municipal ;

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-23 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjoints et/ou Conseillers municipaux ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François Dussaubat dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire ;

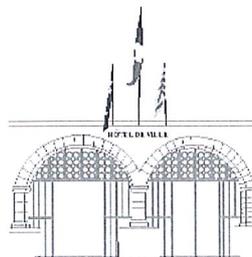
Vu l'article R2122-3 relatif au marché passé sans publicité ni mise en concurrence dans le cadre d'une performance artistique unique ;

Considérant que la Ville de Perpignan souhaite programmer un spectacle dans le cadre de ses activités culturelles dans les bibliothèques et médiathèques de la Ville ;

DECIDE

Article 1

La Ville de Perpignan conclut un contrat de cession avec la Compagnie Pic & Colegram, ci-après désignée « LE PRODUCTEUR », pour assurer deux représentations du spectacle « Le ciel est par-dessus le toit », le samedi 28 octobre 2023, à 10 h 30 et à 16 h 30, à la Médiathèque de Perpignan.



Article 2

La Ville de Perpignan s'engage à verser à la Compagnie, sur présentation d'une facture à l'issue de la prestation, la somme de 2 478,20 € H.T. soit un total TTC de 2 614,50€ (deux mille six cent quatorze euros et cinquante centimes).

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal seront chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

Fait à Perpignan, le **19 OCT. 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369-20231013-179737-AU-1-1

Accusé reçu le : **19 OCT. 2023**

Affiché le : **19 OCT. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

